



Vente d'un vehicule non conforme

Par **dechene**, le **09/08/2008** à **22:04**

un vehicule a été acheté. il possédé le controle technique. mais a la suite d'un petit probleme, ce vehicule a été repasse au controle technique (quelque jours après son achat)mais dans une autre ville. resultat , il a été refusé.

apres plusieurs contacts téléphoniques il a été convenus que le garage devait faire les réparations. la réponse a été envoye via internet. cette lettre a-t-elle une valeur juridique?

Par **coolover**, le **10/08/2008** à **01:42**

Oui dechene un écrit électronique à la même valeur qu'un écrit papier (Art. 1316-1 et suivant, code civil), sous réserves que l'auteur du mail soit clairement authentifiable (du genre si c une adresse pioupiou@gogole.Fr, ça marche pas) et que sa boîte mail était sécurisée.

Pour le reste, si tu veux en savoir plus sur les règles applicables en cas de panne, notamment si ton vendeur refuse finalement de faire quoique ce soit après l'achat d'un véhicule, je te laisse consulter le topic suivant : http://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htm

Si tu as d'autres questions n'hésite pas :)